

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE151009018

Octroyer à Rousseau Lefebvre Inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et de surveillance des travaux dans le cadre du même projet - Dépense maximale de 6 002 261,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14866. (2 soumissionnaires dont 1 conforme).

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 25 février 2016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 25 février 2016

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE151009018, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Rousseau Lefebvre Inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et de surveillance des travaux dans le cadre du même projet - Dépense maximale de 6 002 261,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14866. (2 soumissionnaires dont 1 conforme).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE151009018

Octroyer à Rousseau Lefebvre Inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et de surveillance des travaux dans le cadre du même projet - Dépense maximale de 6 002 261,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14866. (2 soumissionnaires dont 1 conforme).

À sa séance du 27 janvier 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1151009018. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 10 février 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE151009018 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le présent dossier vise l'acquisition de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et la surveillance des travaux qui en découlent. Il s'agit ainsi de procéder à la production de l'avant-projet définitif, à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux prévus pour 2017.

Les services professionnels visés par le présent dossier sont requis par le SIVT chargé de réaliser le Projet Bonaventure. Afin d'assurer la réalisation des différents lots de travaux requis pour le parachèvement du Projet Bonaventure, l'acquisition de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et la surveillance des travaux est nécessaire. Il s'agit notamment d'assurer

la conception de l'avant projet définitif ainsi que des plans et devis relatifs aux travaux de 2017.

La durée du contrat de 20 mois permettra d'assurer la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux qui en découlent.

L'acquisition des services professionnels visés par le présent dossier permettra de procéder à la production de l'avant-projet définitif et à la conception des plans et devis au courant de l'année 2016. Le présent dossier vise également l'acquisition des services professionnels requis pour assurer la surveillance des travaux qui sont prévus pour l'année 2017. Cette planification permettra de débiter la dernière phase de travaux du projet Bonaventure dès janvier 2017 et de la compléter en entier pour septembre 2017. Soulignons que des travaux de décontamination des sols sont requis, ce qui explique que le lancement du chantier soit prévu pour l'hiver 2017.

Un appel d'offres public a été mené du 18 novembre au 7 décembre 2015. Il a duré 20 jours de calendrier.

Dans le cadre de l'appel d'offres, deux addendas ont été émis, le premier le mardi 1er décembre 2015 et le second, le jeudi 3 décembre 2015. Ceux-ci ont notamment permis de préciser plusieurs points concernant :

- le contrôle qualitatif des matériaux;
- les rôles, l'expérience requise et les taux horaires des professionnels identifiés au bordereau;
- le calendrier de réalisation des mandats;
- les paramètres généraux du Projet Bonaventure.

Les coûts, les frais et toutes les taxes pour l'acquisition de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et la surveillance des travaux ne peuvent excéder le montant total soumis dans le cadre du présent appel d'offres. Mentionnons que le contrat recommandé dans le cadre du présent dossier prévoit la réalisation des différents mandats sur la base d'une tarification horaire. La Ville ne garantit par ailleurs aucun montant minimum quant à l'acquisition de ces services professionnels.

Il y a eu quatorze preneurs du cahier des charges et deux soumissionnaires. Un soumissionnaire n'ayant pas obtenu la note de passage lors de l'évaluation qualitative, l'adjudicataire proposé est donc le seul soumissionnaire conforme. Il y a un écart de 4,99 % défavorable à la Ville entre le prix soumis par l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont à nouveau apprécié le fait que, dans les sommaires décisionnels des contrats du projet Bonaventure, le rappel des décisions antérieures et la nature des contrats portant sur les divers lots de ce projet sont précisés et mis à jour.

Les membres ont aussi soulevé plusieurs questions sur les deux addendas émis durant la période de l'appel d'offres. Lors des échanges avec le Service, ils ont appris qu'une demande de report de la date d'ouverture des soumissions a été refusée. Il convient aussi de mentionner que le dernier addenda a été publié le 3 décembre et qu'il y avait peu de jours ouvrables avant l'ouverture des soumissions, le 7 décembre, considérant la fin de semaine des 5 et 6 décembre. À la lumière du résultat de l'appel d'offres et des raisons de désistement invoquées par certains preneurs du cahier des charges, les membres se sont demandé si un report de l'ouverture des soumissions aurait pu permettre de recevoir davantage de propositions.

Les membres de la Commission ont aussi soulevé un questionnement sur le résultat de l'analyse et de l'évaluation qualitative des deux soumissions reçues, dans la mesure où la firme qui n'a pas obtenu la note de passage a néanmoins obtenu des résultats élevés en ce qui a trait à la compréhension des services requis et de la problématique et à la capacité de production.

De plus, les membres de la Commission sont préoccupés par le fait que deux preneurs du cahier des charges ont indiqué que, selon eux, cet appel d'offres était classé dans la mauvaise catégorie dans le SÉAO. Les membres se demandent si, à l'instar d'autres dossiers similaires étudiés récemment, les appels d'offre demandant une multitude d'expertises sont suffisamment clairs pour le marché.

Enfin, les membres ont convenu qu'il serait nécessaire de rappeler aux unités d'affaires l'importance de viser, dans la préparation de leurs dossiers d'appels d'offres, la plus grande ouverture possible à la concurrence.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE151009018 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation

La Commission recommande, à l'unanimité, que l'administration rappelle aux services municipaux l'importance de prendre tous les moyens, notamment dans la préparation des documents d'appel d'offres, pour favoriser une saine concurrence dans l'ensemble des contrats de services professionnels.